



# COMPTE RENDU DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

**VILLE**  
**D'AUTERIVE**  
Haute-Garonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation  
7 décembre 2020

**L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 19h00**  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René AZEMA, Maire

Nombre de conseillers  
en exercice : 28  
Présents : 21  
Procurations : 6  
Absents : 1  
Votants : 27

**PRESENTS** : AZEMA René, HOAREAU Cathy, MASSACRIER Joël, TENSA Danielle, CASTRO Patrick, ZAMPESE Joséphine, DUPRAT Monique, ROBIN Philippe, MELINAT Annick, BORDENAVE Martine, PONTHEIU Philippe, ELIAS Manuel, BOUSSAHABA Mohamed, DELAVEAU-HAMANN Martine, KSOURI Younès, GALY Ghislaine, SANS Gérard, VOISIN Nadia, GALLET Didier, SCAPIN Patrice, CAVALIERI D'ORO Patricia,

**REPRESENTÉS** :

Mathieu BERARD par René AZEMA  
Gabriel GACH par Danielle TENSA  
Chantal GAVA par Manuel ELIAS  
Nathalie PRADERE par Joël MASSACRIER  
Pascal TATIBOUET par Cathy HOAREAU  
Marie TERRIER par Annick MELINAT

**ABSENT** : Eric OLIVEIRA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame HOAREAU est désignée secrétaire de séance



# DELIBERATIONS

## N°7-1/2020 - Renégociation de deux emprunts

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune d'Auterive, avec l'accompagnement de la société combo finances, a procédé à une analyse de la dette. Deux des emprunts analysés montrent un intérêt dans leur refinancement.

En date du 14 octobre, le conseil municipal a délibéré favorablement au remboursement anticipé de ces prêts au crédit agricole et au refinancement de ces prêts par la banque postale dans les conditions financières ci-dessous. Les documents précédents ont été rédigés avec des données du 30 septembre 2020 pour une procédure démarrant au 15 novembre. Aussi, il est nécessaire d'actualiser les données au 15 novembre 2020.

Le montant du capital restant dû global s'élève à 1 453 313.29 euros à la date d'effet du remboursement anticipé, soit le 15 novembre 2020.

### Caractéristiques des deux emprunts refinancés

#### **Prêt T1LGH8010PR**

Montant : 1 000 000 €

Date de mise en place : janvier 2012

Période des échéances : annuelle

Durée totale : 20 ans

Mode d'amortissement : amortissement progressif 4.70%

Montant des IRA : 137 532.08 €

Montant intérêts normaux : 20 338.13

Montant du capital à rembourser : 705 111.88 €

#### **Prêt T1LP598019PR**

Montant : 1 000 000 €

Date de mise en place : aout 2012

Période des échéances : trimestrielle

Durée totale : 20 ans

Mode d'amortissement : amortissement progressif 5.69%

Montant des IRA : 149 200 €

Montant du capital à rembourser : 748 201.41 €

### Le remboursement anticipé des deux emprunts se décompose comme suit :

**Section de fonctionnement**, remboursement des indemnités de remboursement anticipé

- Compte 6688 : autres charges financières : 286 732.08 €

**Section d'investissement**, remboursement du capital et capitalisation des IRA

- Compte 166 : Refinancement de dette : 1 453 313.29 €
- Compte 1641 : emprunt en euros : 286 732.08 €

En actualisant les données, les montants sont en baisse. L'emprunt ayant été déjà contracté auprès de la banque postale pour un montant de 1 782 496.38 €, il convient de distinguer le prêt de refinancement correspondant au capital restant dû des deux emprunts et un emprunt de financement des investissements de la commune (hôtel de ville).

Caractéristiques de l'emprunt de refinancement :

Montant : 1 453 313.29 euros  
Date de mise en place : 16/11/2020  
Période des échéances : annuelle  
Durée totale : 13 ans  
Date de la première échéance : 01/12/2021  
Mode d'amortissement : échéances constantes (taux fixe 0.54%)

Caractéristique du financement des investissements (hôtel de ville)

Montant : 329 183.09 euros  
Date de mise en place : 16/11/2020  
Période des échéances : annuelle  
Durée totale : 13 ans  
Date de la première échéance : 01/12/2021  
Mode d'amortissement : échéances constantes (taux fixe 0.54%)

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** la renégociation de deux emprunts
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Délibération affichée et publiée le 15/12/2020  
Reçue en Sous-Préfecture le 15/12/2020

N°7-2/2020 – Décision modificative n°1 du budget communal 2020

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

La commune procède au refinancement de deux emprunts et contracte un emprunt de financement des investissements. Ces opérations nécessitent un ajustement des lignes budgétaires.

Augmentation des crédits :

En dépenses de fonctionnement

compte	Montant
6688– indemnité de réaménagement d’emprunt	286 732.08 €

compte	Montant
66111-01– Intérêts réglés à l’échéance	20 338.13 €

En dépenses d’Investissement

compte	Montant
166 – refinancement de dette	1 453 313.29 €

En recettes d’investissement

compte	Montant
166- refinancement de dette	1 453 313.29 €
1641- emprunts en euros	286 732.08 €

Diminution des crédits (écritures d’ordre pour équilibre budgétaire)

En dépense de fonctionnement

compte	Montant
023 – virement à la section d’investissement	286 732.08 €

compte	Montant
661121 – intérêts courus non échus de l’exercice	- 20338.13 €

En recettes d’investissement

compte	Montant
021 – virement de la section de fonctionnement	286 732.08 €

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré  
le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 présentée pour le budget communal 2020

Délibération affichée et publiée le 15/12/2020

Reçue en Sous-Préfecture le 15/12/2020

Le Maire

René AZEMA